



## **Budget 2021 : message du Conseil municipal au Conseil général**

Monsieur le Président du Conseil général,  
Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux dispositions légales en la matière, nous avons l'avantage de soumettre à votre examen ainsi qu'à votre approbation le projet de budget 2021 de la Municipalité, tel qu'adopté par l'Exécutif communal.

Le compte de fonctionnement, présentant un total de revenus financiers de **CHF 25'815'600.-** et un total de charges financières de **CHF 22'510'900.-**, dégage une marge d'autofinancement arrêtée à **CHF 3'304'700.-**, en augmentation de CHF 241'250.- par rapport à la prévision figurant au budget 2020 de la Municipalité. Après comptabilisation des amortissements comptables, soit **CHF 4'990'300.-**, le résultat du compte de fonctionnement fait ressortir une perte nette de **CHF 1'685'600.-**.

<i>(en francs)</i>	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	Ecart B20/B21
Charges	20'763'367	21'252'350	22'510'900	1'258'550
Revenus	25'525'260	24'315'800	25'815'600	1'499'800
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>4'761'893</b>	<b>3'063'450</b>	<b>3'304'700</b>	<b>241'250</b>
Amortissements comptables	4'642'892	5'016'900	4'990'300	-26'600
Excédent de revenus	119'824	---	---	---
Excédent de charges	---	1'953'450	1'685'600	-267'850

Le compte des investissements présente quant à lui des dépenses brutes de **CHF 22'050'950.-**, couvertes à hauteur de **CHF 9'693'450.-** par des recettes. Les investissements nets prévus en 2021 se montent ainsi à **CHF 12'357'500.-**.

<i>(en francs)</i>	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	Ecart B20/B21
Dépenses	6'072'627	17'455'400	22'050'950	4'595'550
Recettes	1'162'087	7'478'280	9'693'450	2'215'170
<b>Investissements nets</b>	<b>4'910'610</b>	<b>9'977'120</b>	<b>12'357'500</b>	<b>2'380'380</b>

La marge d'autofinancement ne suffisant pas à couvrir les investissements nets, le compte de financement présente une insuffisance de CHF 9'052'800.-, ce qui signifie concrètement que seuls 26.74 % des investissements seront autofinancés.

<i>(en francs)</i>	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	Ecart B20/B21
Marge d'autofinancement	4'761'893	3'063'450	3'304'700	241'250
Investissements nets	4'910'610	9'977'120	12'357'500	2'380'380
Insuffisance de financement	148'717	6'913'670	9'052'800	2'139'130
<b>Degré d'autofinancement</b>	<b>96.97 %</b>	<b>30.70 %</b>	<b>26.74 %</b>	<b>---</b>

Au vu des prévisions budgétaires établies pour les exercices 2020 et 2021, la fortune de la Municipalité devrait passer de **CHF 11'756'033.30** au 31.12.2020 à **CHF 10'070'433.30** au 31.12.2021.

## **A) Dépenses de fonctionnement**

Les charges de fonctionnement, arrêtées à **CHF 27'501'200.-** dans le cadre du budget 2021, ont augmenté de CHF 1'231'950.-, soit 4.69 %, par rapport à la prévision 2020.

Les variations par natures sont présentées ci-dessous :

1. **charges de personnel (nature 30)**, + CHF 210'600.- par rapport au budget 2020 :
  - a) aucun renchérissement ne sera accordé en 2021 (dans l'attente de la prise de position définitive de l'Exécutif et du canton),
  - b) un coefficient de 1 sera appliqué sur les parts d'expérience accordées,
  - c) quatre nouveaux postes seront créés en 2021, à savoir :
    - un poste de collaboratrice administrative à 80% au sein de l'administration communale dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021
    - un poste d'ASP à 100% dès le 1<sup>er</sup> septembre 2021,
    - un poste d'étudiant au sein de l'ASOV dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021,
    - un poste à 30% dédié à l'ASOV et à Sport kids dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021,
  - d) par ailleurs, un poste devrait vraisemblablement être repourvu au sein du Service financier à l'issue de l'année 2021. Aussi, un EPT à 100 % a été budgétisé sur une période de trois mois afin de procéder à la transition souhaitable,
  - e) les honoraires octroyés aux membres du Conseil municipal ont été maintenus de manière globale. Selon les renseignements obtenus de la part de la caisse de compensation du canton du Valais, la législation en matière de frais forfaitaires propres aux membres de l'Exécutif sera modifiée dès 2021, d'où une hausse des charges sociales appliquées,
2. **biens et services (nature 31)**, + CHF 221'700.- par rapport au budget 2020 :

l'augmentation globale des charges regroupées sous cette nature s'explique principalement par les variations suivantes :

Frais d'exploitation du réseau (eau potable) :	CHF	28'000.-
Entretien du réseau d'égouts :	CHF	83'000.-
Entretien des canaux :	CHF	41'000.-
Mandats d'étude service des constructions:	CHF	60'000.-
Chauffage, eau et électricité station de pompage :	CHF	80'000.-
Achat d'énergie :	CHF	26'000.-
3. **intérêts passifs (nature 32)**, + CHF 31'500.- par rapport au budget 2020 :

la hausse s'explique principalement par le volume important des investissements retenus par l'Exécutif communal et, dès lors, par les intérêts financiers en lien avec de nouveaux emprunts,
4. **amortissements financiers (nature 330)**, + CHF 255'000.- par rapport au budget 2020 :

au vu de la tendance constatée actuellement, le montant prévisionnel des pertes sur débiteurs a été porté à CHF 405'000.- (CHF 150'000.- au budget 2020),
5. **amortissements comptables (natures 331 et 332)**, - CHF 26'600.- par rapport au budget 2020 :

les amortissements ordinaires et complémentaires ont été calculés dans le respect de l'article 51 al. 1 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004. Ils représentent de manière globale 10.33 % du patrimoine administratif,
6. **parts et contributions sans affectation (nature 34)**, pas de variation par rapport au budget 2020 :

ladite nature enregistre principalement la dépense relative à l'impôt sur les immeubles bâtis (art. 188 de la loi fiscale), à savoir que la Municipalité de Vétroz verse à la commune de situation des immeubles bâtis une part d'impôt égale à 2.5 o/oo de la valeur fiscale de ces immeubles,

7. **participation à des collectivités publiques (nature 35)**, + CHF 29'100.- par rapport au budget 2020 : l'augmentation globale des charges regroupées sous cette nature s'explique principalement par les trois variations suivantes :
- |  |     |             |
|--|-----|-------------|
| Renonciation à une comptabilité autonome du CSPL : | CHF | - 130'000.- |
| Participation Centre médico-social subrégional :   | CHF | 39'000.-    |
| Participation STEP intercommunale :                | CHF | 121'000.-   |
8. **subventions accordées (nature 36)**, + CHF 370'800.- par rapport au budget 2020 : les dépenses ont été budgétisées sur la base des informations obtenues de la part des différentes entités. Les principaux écarts constatés entre les prévisions 2020 et 2021 sont ceux-ci :
- |  |     |           |
|--|-----|-----------|
| Prestations complémentaires AVS / AI :         | CHF | 27'000.-  |
| Participation à l'intégration des handicapés : | CHF | 31'000.-  |
| Contribution communale élèves école primaire : | CHF | 122'000.- |
| Contribution communale élèves CO :             | CHF | 67'000.-  |
| Dédommagement Lizerne & Morge S.A. :           | CHF | 25'000.-  |
| Soutien à l'économie locale :                  | CHF | 50'000.-  |
| Mesures d'encouragement énergie renouvelable : | CHF | 25'000.-  |
9. **attributions aux financements spéciaux (nature 38)**, + CHF 347'300.- par rapport au budget 2020 : seul le compte spécial propre à l'eau potable devrait dégager un bénéfice en 2021. De ce fait, un montant de l'ordre de CHF 115'000.- devrait être attribué au fonds spécifique. Le budget 2020 prévoit également la création d'un fonds de soutien à l'économie locale dont la dotation initiale a été arrêtée à CHF 250'000.-,
10. **imputations internes (nature 39)**, - CHF 207'450.- par rapport au budget 2020 : l'exercice 2021 n'enregistrera plus d'imputations de recettes fiscales destinées à équilibrer les déficits enregistrés sur les comptes spéciaux, alors que celles-ci étaient estimées à CHF 210'750.- dans le cadre du budget 2020.

## **B) Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement, arrêtées à **CHF 25'815'600.-** dans le cadre du budget 2021, ont augmenté de CHF 1'499'800.-, soit 6.17 % par rapport à la prévision 2020.

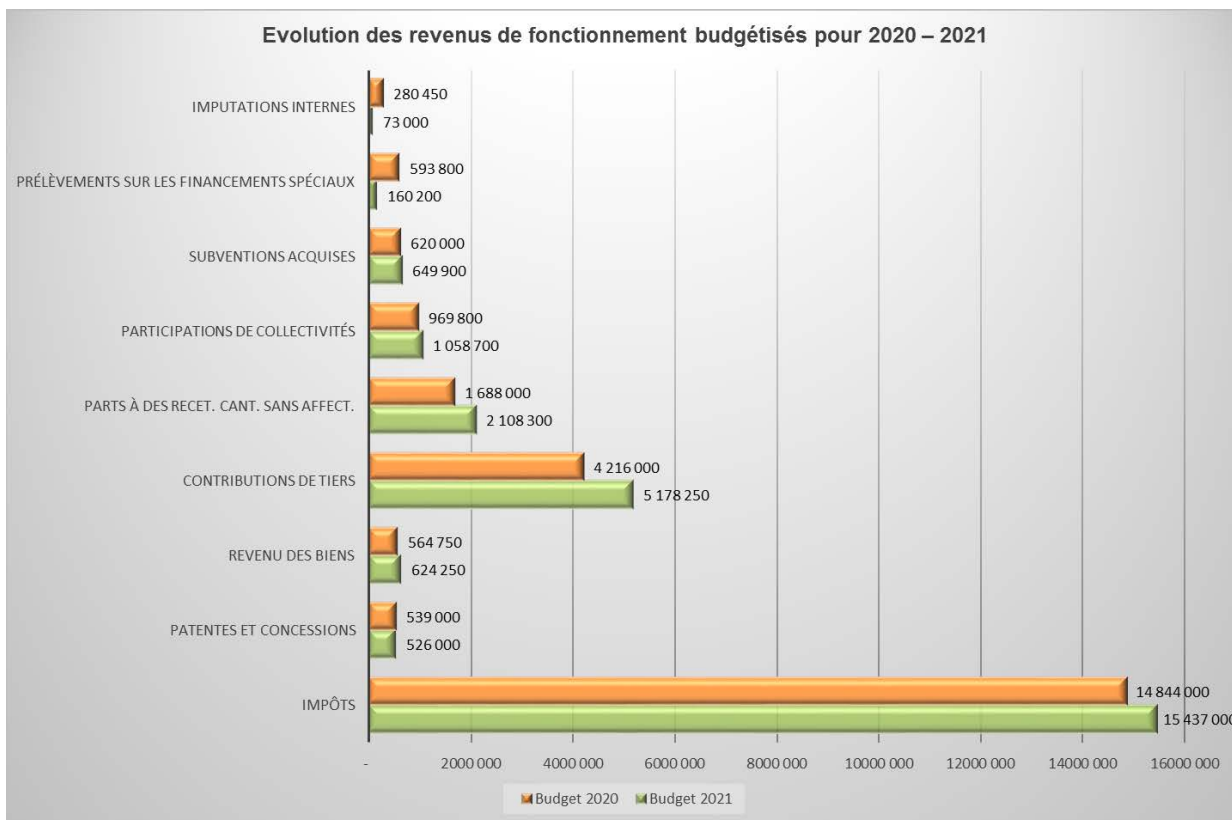
Les variations par natures sont présentées ci-dessous :

1. **impôts (nature 40)**, + CHF 593'000.- par rapport au budget 2020 : les recettes fiscales ont été déterminées comme suit :
- au vu du niveau actuel de l'indice suisse des prix à la consommation (158.7 pour août 2020, base 100 en décembre 1982), le Conseil municipal a décidé de maintenir le taux d'indexation des revenus imposables à 160 %,
  - le Conseil municipal propose également de maintenir le coefficient d'impôt actuellement en vigueur, soit 1.15,
  - la simulation des recettes fiscales se base essentiellement sur la dernière taxation connue, à savoir celle de l'année 2018.
- Pour les personnes physiques, une majoration de 1 % a été respectivement appliquée pour les années 2019, 2020 et 2021. Une analyse des arrivées et départs de contribuables a également été menée.
- En ce qui concerne les entreprises, bien que le paquet de la réforme fiscale ainsi que du financement de l'AVS (RFFA) déploie ses effets depuis 2020, une majoration des impôts sur le bénéfice et sur le capital a été escomptée. Ceci est dû en partie à l'installation de nouvelles entreprises sur le territoire vétrozain,

2. **patentes et concessions (nature 41)**, - CHF 13'000.- par rapport au budget 2020 :  
cette nature enregistre les redevances hydrauliques perçues ainsi que les prestations aux collectivités publiques ristournées à la Municipalité par Oiken SA. Le budget 2021 ne prévoit pas de variation significative,
3. **revenu des biens (nature 42)**, + CHF 59'500.- par rapport au budget 2020 :  
ce regroupement enregistre principalement les locations et redevances immobilières, ainsi que les dividendes sur placements et les intérêts de retard et frais récupérés. Les deux variations principales prévues pour 2021 sont les suivantes :
 

Intérêts de retard et frais récupérés :	CHF	- 50'000.-
Dividendes sur placements :	CHF	104'000.-
4. **contributions de tiers (nature 43)**, + CHF 962'2500.- par rapport au budget 2020 :  
la variation significative de la recette prévue s'explique essentiellement par une augmentation des taxes communales annuelles, principalement liées aux eaux usées et à l'irrigation, lesquelles expliquent CHF 670'850.- de l'augmentation escomptée,
5. **parts à des recettes cantonales sans affectation (nature 44)**, + CHF 426'000.- par rapport au budget 2020 :  
le Conseil d'Etat a fixé les montants de la péréquation financière intercommunale et du fonds de compensation pour les cas de rigueur attribués à la Municipalité de Vétroz pour l'année 2021. Une hausse de l'ordre de 26.07% est prévue dans le cadre du fonds de péréquation des ressources,
6. **participation de collectivités (nature 45)**, + CHF 88'900.- par rapport au budget 2020 :  
l'augmentation du montant global du regroupement s'explique par l'abandon du projet visant à créer une comptabilité « autonome » du CSPL prévu dans le cadre de l'exercice 2020. La participation financière de la Commune d'Ardon aux coûts de fonctionnement du corps des sapeurs-pompiers de la Lizerne, soit 45 %, est par conséquent à nouveau budgétisée pour 2021 (CHF 89'000.-),
7. **subventions acquises (nature 46)**, + CHF 29'900.- par rapport au budget 2020 :  
l'unique variation méritant d'être relevée concerne la participation cantonale à l'entretien des torrents et cours d'eau, en hausse de CHF 21'000.- par rapport au budget 2020,
8. **prélèvements sur les financements spéciaux (nature 48)**, - CHF 433'600.- par rapport au budget 2020 :  
l'évolution substantielle de la nature s'explique notamment par la diminution de CHF 263'000.- en lien avec le prélèvement sur le fonds des abris de protection civile.  
L'homologation d'un nouveau règlement sur les eaux usées, accompagné d'une tarification adaptée, permettra de réduire sensiblement les pertes enregistrées lors des derniers exercices, d'où une baisse du prélèvement à effectuer dans le fonds y relatif,
9. **imputations internes (nature 49)**, - CHF 207'450.- par rapport au budget 2020 :  
il s'agit de la contrepartie des dépenses à caractère interne comptabilisées sous la rubrique 39. Comme mentionné ci-dessus, les imputations internes budgétisées pour 2021 représentent un montant global de CHF 73'000.-.

A la lecture du graphique ci-dessous, vous constaterez que les impôts (nature 40) représentent 59.8 % des revenus de fonctionnement budgétisés. Les contributions de tiers (nature 43), plus particulièrement les taxes annuelles, constituent quant à elles 20.06 % des recettes globales.



### C) Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement, arrêtées à **CHF 22'050'950.-** dans le cadre du budget 2021, ont augmenté de CHF 4'595'550.- par rapport à la prévision 2020. Le tableau ci-dessous en donne le détail par centre de charges.

(en francs)	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	Ecart B20/B21
Administration générale	515'708	142'000	59'500	-82'500
Sécurité publique	116'801	413'000	208'000	-205'000
Enseignement et formation	375'559	3'914'500	6'561'200	2'646'700
Culture, loisirs et culte	73'537	186'000	507'500	321'500
Santé	4'708	8'000	5'000	-3'000
Prévoyance sociale	86'535	103'900	61'000	-42'900
Trafic	1'832'492	2'304'000	1'725'250	-578'750
Protection et aménag.de l'environnement	1'786'086	7'943'500	8'019'000	75'500
Economie publique	1'085'138	2'433'000	4'845'000	2'412'000
Finances et impôts	196'130	7'500	59'500	52'000
<b>Total des charges</b>	<b>6'072'697</b>	<b>17'455'400</b>	<b>22'050'950</b>	<b>4'595'550</b>

Les dépenses d'investissement jugées significatives, soit supérieures ou égales à CHF 100'000.-, sont les suivantes :

Réfection de la Maison du feu	CHF	100'000.-
Ecole de Bresse / suite du projet d'agrandissement et annexe	CHF	6'265'000.-
Investissements liés au CO Derborence	CHF	180'000.-
Stade des Plantys / réfection de la cantine et couvert	CHF	500'000.-
Réfection de la route de débord	CHF	186'250.-

Réfection de l'Avenue de la Gare et de la Route du Haut de Cry (génie civil)	CHF	750'000.-
Réfection de route en Chatelan	CHF	130'000.-
Réfection de la Route des Charmilles (génie civil)	CHF	100'000.-
Aménagement du futur local des travaux publics	CHF	300'000.-
Aide communale en lien avec la pose de compteurs d'eau	CHF	150'000.-
Réfection de l'Avenue de la Gare et de la Route du Haut de Cry (eau potable)	CHF	250'000.-
Torrent ouest (équipement réseau d'eau potable)	CHF	150'000.-
Adaptation de l'équipement du puit (réseau d'eau potable)	CHF	150'000.-
Renouvellement des conduites principales d'adduction en lien avec le gel	CHF	490'000.-
Petit St-Bernard / 3 <sup>ème</sup> chaîne de traitement de l'eau	CHF	160'000.-
Chemisages des conduites d'eaux usées (450m en ø 300-400)	CHF	160'000.-
Réfection de l'Avenue de la Gare et de la Route du Haut de Cry (PGEE)	CHF	350'000.-
Torrents ouest (équipement PGEE)	CHF	3'100'000.-
Travaux de correction des torrents ouest	CHF	2'500'000.-
Travaux sur le torrent d'Ortschu	CHF	150'000.-
Réfection de l'Avenue de la Gare et de la Route du Haut de Cry (irrigation)	CHF	200'000.-
Equipement d'irrigation à l'est du village	CHF	180'000.-
Torrent ouest (équipement réseau d'irrigation)	CHF	160'000.-
Travaux liés à la lutte contre le gel	CHF	3'000'000.-
Réseau secondaire d'irrigation	CHF	1'150'000.-

#### D) Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement, arrêtées à **CHF 9'693'450.-** dans le cadre du budget 2021, ont augmenté de CHF 2'215'170.- par rapport à la prévision 2020. Le tableau ci-dessous en donne le détail par centre de charges.

<i>(en francs)</i>	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	Ecart B20/B21
Administration générale	515'708	-	-	-
Sécurité publique	116'801	-	-	42'000
Enseignement et formation	375'559	516'000	42'000	455'200
Culture, loisirs et culte	73'537	-	971'200	-
Trafic	4'708	330'000	-	-
Protection et aménag.de l'environnement	86'535	4'752'280	-	-
Economie publique	1'832'492	1'880'000	-	-200'500
Finances et impôts	1'786'086	-	129'500	-151'530
<b>Total des charges</b>	<b>6'072'697</b>	<b>7'478'280</b>	<b>9'693'450</b>	<b>2'215'170</b>

Les recettes d'investissement jugées significatives, soit supérieures ou égales à Fr. 100'000.-, sont les suivantes :

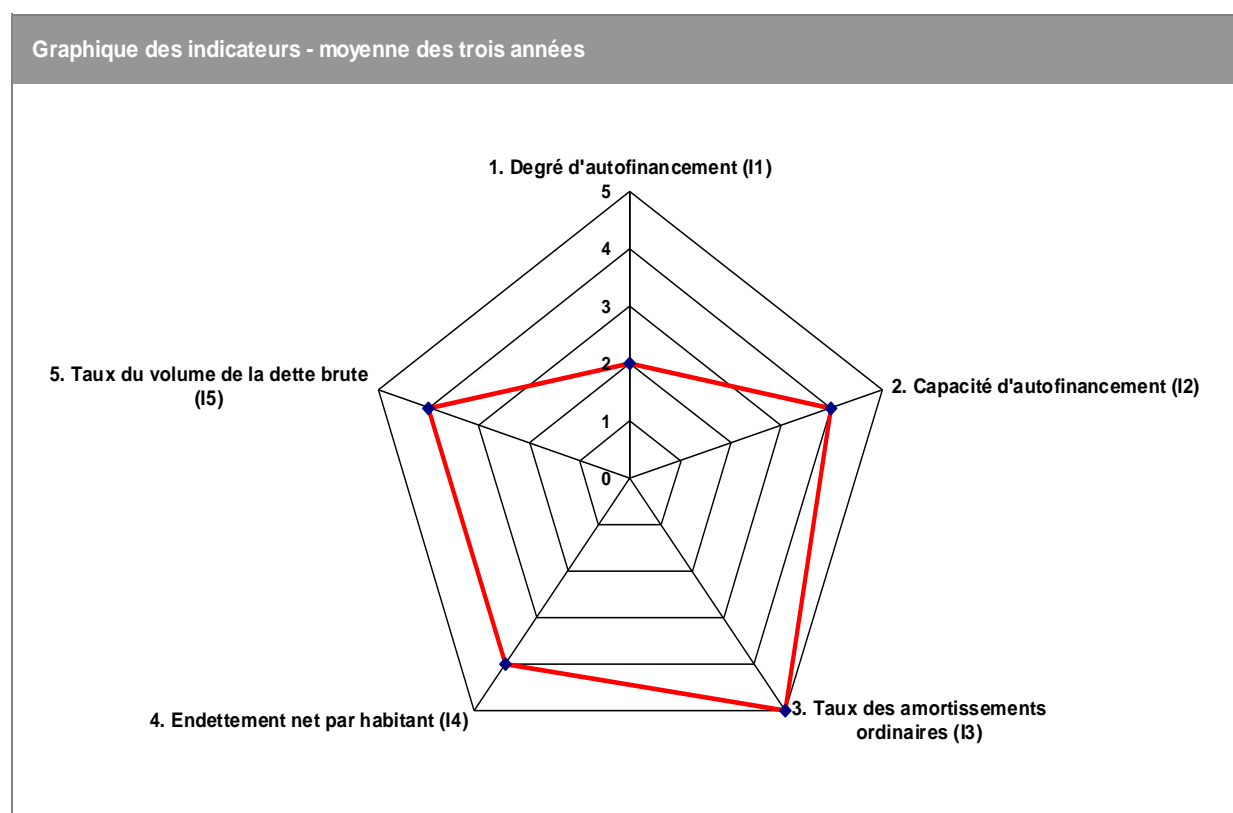
Subvention sur l'extension du centre scolaire de Bresse	CHF	962'000.-
Subvention sur la réfection Avenue de la Gare - Route du Haut de Cry	CHF	112'500.-
Taxes de raccordement égouts	CHF	100'000.-
Subvention sur la correction des torrents ouest (PGEE)	CHF	2'325'000.-
Subvention sur la correction des torrents ouest (génie civil)	CHF	1'875'000.-
Subvention et participation sur les travaux liés au torrent d'Ortschu	CHF	105'000.-
Subvention et participation des propriétaires au projet de lutte contre le gel	CHF	2'800'000.-
Participation des propriétaires aux coûts du réseau secondaire d'irrigation	CHF	1'150'000.-

## E) Indicateurs

Au vu de la prévision établie, l'analyse des comptes indicateurs, selon l'art. 24 al. 1 Ofinco, laisse apparaître les valeurs suivantes dans le cadre du budget 2021 :

- un degré d'autofinancement insuffisant (26.7 %),
- une capacité d'autofinancement satisfaisante (12.9 %),
- un taux des amortissements ordinaires faible (9.6 %), (taux influencé par la prise en considération dans le calcul d'investissements 2020 qui ne seront pas réalisés,
- un endettement net par habitant important (CHF 5'170.-),
- un taux du volume de la dette brute satisfaisant (203.7 %).

Le graphique des indicateurs ci-dessous présente la moyenne des résultats basés sur les comptes 2019 ainsi que sur les budgets 2020 et 2021.



A la lecture de celui-ci, on constate facilement que le degré d'autofinancement, qualifié « d'insuffisant », est influencé par le fort volume d'investissements nets prévus dans le cadre des exercices 2019 et 2020, soit un total cumulé de CHF 27'245'230.

Comme déjà évoqué l'année dernière, il est logique que ce ratio soit fortement impacté lors d'une phase soutenue d'investissements. Il est par contre indispensable que le degré d'autofinancement revienne à une valeur convenable à moyen terme.

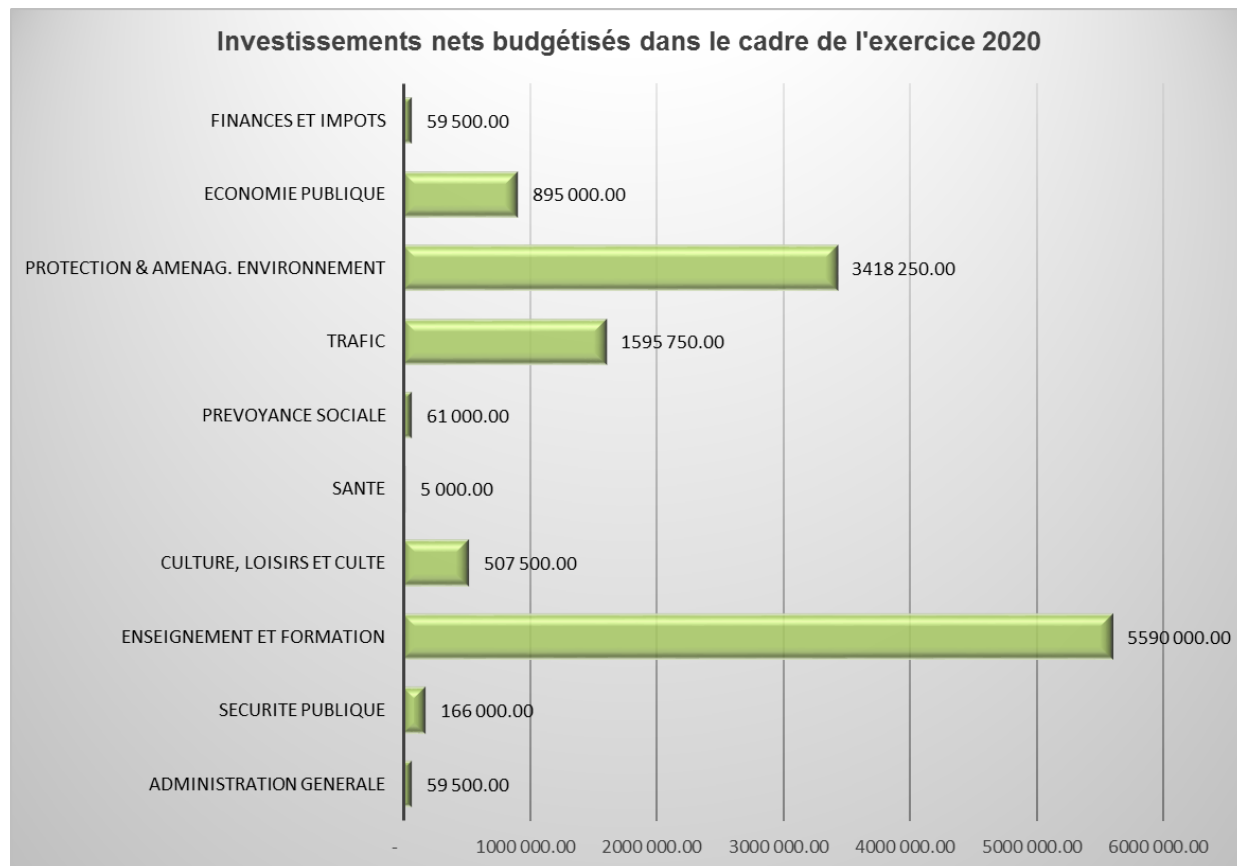
## F) Conclusion

Avec des investissements nets de CHF 12'357'520.- et une marge s'autofinancement de CHF 3'304'700.- le budget 2021 prévoit une insuffisance de financement des investissements fixée à CHF 9'052'800.-.

L'Exécutif communal en est parfaitement conscient, mais les montants prévus sont toutefois essentiels à l'entretien des infrastructures existantes ainsi qu'à une extension de celles-ci, due en grande partie à la croissance démographique que connaît la Commune de Vétroz depuis plusieurs années. L'agrandissement des centres scolaires et la mise à niveau des services (eaux potables et usées) en sont les exemples les plus frappants.

La part sans cesse grandissante des dépenses liées (sur lesquelles la marge de manœuvre est quasiment nulle), associée à une réduction des recettes fiscales propres aux personnes morales, place à l'heure actuelle le Conseil municipal dans une situation complexe. Chacun de ses membres mène toutefois une réflexion visant à trouver des solutions durables permettant d'atteindre un équilibre des finances, notamment en instaurant une politique de rigueur budgétaire.

Comme le témoigne le graphique ci-dessous, une grande partie de ces investissements est consacrée à l'enseignement et la formation (45.24 % des dépenses nettes), au trafic (12.91 % des dépenses nettes) ainsi qu'à l'aménagement et la protection de l'environnement (27.66 % des dépenses nettes).



Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à accepter le projet de budget 2021 qui vous est soumis et à autoriser l'Exécutif communal à contracter les emprunts utiles à la réalisation des tâches prévues lors du prochain exercice comptable.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions de croire, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le Conseil municipal de Vétroz

**Le Président**  
Olivier Cottagnoud

**Le Secrétaire**  
Bertrand Fontannaz

Fait à Vétroz, le 30 septembre 2020 / LS